



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Chancellerie épiscopale

Fiche d'information pour les clercs

Les informations contenues dans cette fiche sont traitées de manière confidentielle par l'autorité diocésaine. Le but est de permettre un accès rapide à ces éléments en cas de besoin, notamment de connaître les personnes de contact en cas de maladie ou de décès.

Cette fiche doit être remise à votre représentation diocésaine cantonale qui la fera suivre à la chancellerie épiscopale. Toute modification doit être communiquée dès que possible.

Informations personnelles

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Diocèse d'origine : _____

Diocèse d'incardination : _____

Pour les religieux, supérieur direct et coordonnées :

Famille

Merci de mentionner d'une croix « + » les personnes décédées

Prénom et nom de la maman : _____

Prénom et nom du papa : _____

Prénom et nom des frères et sœurs : _____

Pour les diacres :

Prénom et nom de l'épouse : _____

Prénom(s) et nom(s) de l'/des enfant(s) : _____

Contacts en cas de nécessité

Personne de contact : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Pour les religieux, supérieur à contacter : _____

. / .



En cas de décès

Avez-vous rédigé des « dernières volontés » ? Oui Non

Si oui, où sont-elles déposées ?

Avez-vous rédigé un testament ? Oui Non

Si oui, où est-il déposé ?

NOTES IMPORTANTES :

Nous vous recommandons vivement de déposer vos dernières volontés et éventuellement votre testament à la chancellerie de l'évêché. Il est évident qu'ils ne seront ouverts qu'en cas de décès et qu'ils sont modifiables en tout temps.

*Il est préférable de faire **deux** enveloppes distinctes : une qui contient vos dernières volontés et l'autre contenant votre testament.*

*Si vous désignez un exécuteur testamentaire, il faut le mentionner à la fois dans votre testament **ET** dans vos dernières volontés avec la mention précise suivante : « je désigne XXX comme exécuteur testamentaire. »*

***Pour les prêtres venant d'un autre pays et pour les religieux**, nous vous prions de préciser dans vos dernières volontés où votre corps devrait être enterré (et, cas échéant, si vous acceptez/souhaitez d'être incinéré).*

Si vous souhaitez que votre corps soit transféré dans un autre pays que celui du lieu de décès, il vous revient de prendre les dispositions administratives et financières nécessaires.

Nous vous invitons d'autre part à rédiger des directives médicales anticipées ainsi que la désignation d'un répondant thérapeutique. Vous pouvez par exemple vous référer aux directives anticipées proposées par l'association professionnelle des médecins en Suisse (FMH) et l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) :

<https://www.fmh.ch/fr/prestations/droit/directives-anticipees.cfm>.

*Nous vous prions de veiller à remettre à jour ces documents (fiche d'information, dernières volontés et testament, directives anticipées) **tous les 5 ans**.*

Lieu et date :

Signature :